

Introduction

Par délibération en date du 23 Juin 2017, le Conseil Municipal de la commune de l'Albenc a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme pour porter un nouveau projet de territoire dans le respect de l'intérêt général et des nouvelles exigences réglementaires.

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le PLU est un document stratégique et réglementaire qui détermine à l'échelle de la commune les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les dix prochaines années. Il permet de gérer et de réglementer le droit du sol et de la construction sur la commune.

OU, QUOI, COMMENT construire ?

Le nouveau cadre législatif

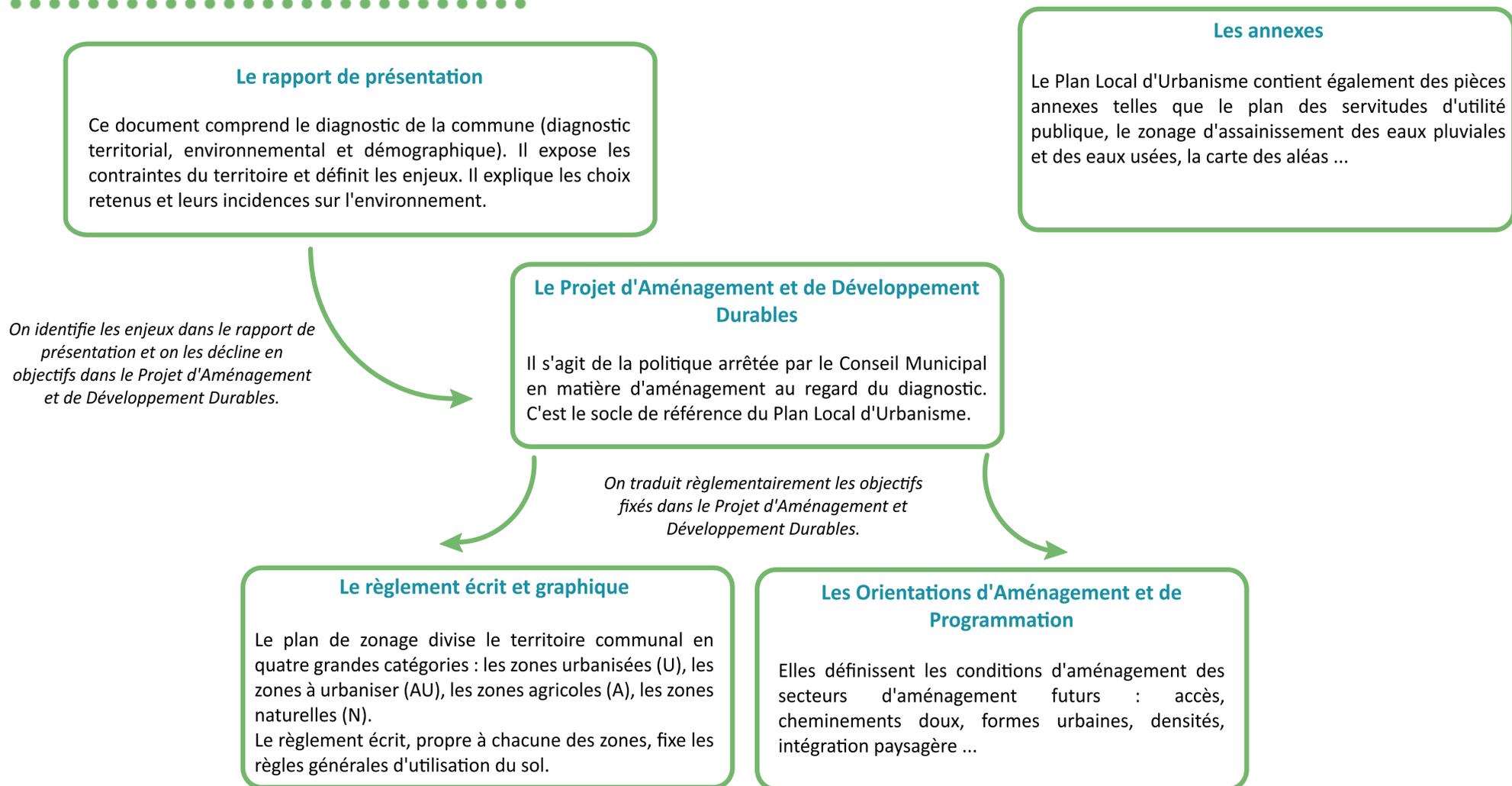
La loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000 et la loi Urbanisme et Habitat de 2003 ont profondément modifié le Code de l'Urbanisme pour promouvoir un développement urbain plus solidaire et plus durable avec la volonté de rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels.

Et le Grenelle de l'Environnement ?

Le PLU doit désormais intégrer les objectifs de la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle II de 2010 : promouvoir un habitat économe en énergies, réduire la dépendance aux déplacements motorisés, préserver la diversité écologique des territoires, assurer un développement urbain privilégiant le renouvellement du bâti existant pour lutter contre l'étalement urbain.

Aujourd'hui la loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) votée en 2014, vient compléter le dispositif législatif existant.

Les documents du Plan Local d'Urbanisme



Les grandes étapes de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Deux années de travail

